



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

French underwater federation

COMITE REGIONAL CORSE

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2021

Début de séance : 09h13

Introduction

Remerciements de Jo Vrijens pour la présence de Jean-Lou Ferretti, Secrétaire Général de la FFESSM.

Rapport des commissions

Commission Juridique : Michèle Richard-Lentali

La commission juridique est une commission de services. Il n'y a pas eu d'actions particulières comme dans les autres commissions, donc pas de bilan d'activités. Mais il y a beaucoup de soutien juridique quand c'est nécessaire, auprès des centres et du Comité Régional. La Commission Juridique est là pour accompagner le Comité et les centres, comme elle l'a fait dans la dernière affaire gagnée au tribunal.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : de quelle affaire s'agit-il ?

Réponse de Michèle Richard-Lentali : il s'agit de l'affaire Palomba. Ce sont des poursuites initiées par un club contre un de ses encadrants qui s'est fait passer pour un 2^{ème} degré alors qu'il ne l'était pas. La Comité Régional s'est porté partie civile. Le jugement a été rendu, il est gagné, mais il y a une erreur dans la retranscription de la date de jugement qui est en cours de régularisation mais qui empêche la validation définitive.

Jo Vrijens confirme qu'il n'y aura pas de votes sur le bilan de la Commission Juridique. Il s'agit juste d'une information orale sur l'activité.

Commission Médicale : Bruno Grandjean

La Commission Médicale est une commission de services. Le contexte sanitaire a rendu le travail difficile. Toutefois la Commission Régionale a été représentée au niveau de la Commission Nationale bien sûr et a participé à tous les travaux qui ont concerné la gestion de la crise sanitaire.

Une des actions principales pour cette année portera sur la prévention des accidents de plongée, comprendre les facteurs de risque pour mieux prévenir. Cette action aurait dû être faite depuis 2 ans, mais a dû être reportée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire.

Concernant le bilan accidentologie : c'est un "petit bilan" et tant mieux. Il y a eu 25 accidents de plongées sur cette année fédérale en Corse. Aucun de ces accidents n'a laissé de séquelles. Ce sont à 90% des comportements et des facteurs humains, de la physiologie qui sont à l'origine de ces accidents.

Question d'Abdelatif Alouach de l'Apnée Club Ajaccien (04200164) : on a besoin de la Commission Régionale. On a un réel travail de fond à faire au niveau de l'apnée autour des risques et de la prévention et on a besoin de la médicale. Il aimerait que l'apnée soit intégrée aux recherches, surtout pour la pratique du grand public et de la chasse sous-marine.

Réponse Bruno Grandjean : l'apnée n'est pas négligée. Mais il y avait peu de sportifs de haut niveau et d'activité. Bruno Grandjean est bien sûr d'accord pour travailler avec les apnéistes, il a besoin de transparence.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Commission Médicale soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Archéologique : Hervé Alfonsi

Hervé Alfonsi présente le rapport d'activités 2021 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Epave Sanguinaire C
- Prospection programmée : Point de Castagna dans le golfe d'Ajaccio
- Délivrance de diplômes d'archéologie
- Actions de formation et de sensibilisation auprès du grand public (même si les interventions dans le milieu scolaire ont été quasiment impossibles à réaliser)
- Publications dans divers magazines (notamment dans Corse Matin)
- Participation à l'AG nationale d'Aix les Bains
- Participation aux journées européennes de l'archéologie les 17 et 18 juin 2021 avec une centaine d'élèves (malgré les contraintes sanitaires). A ce titre, il a été mis en place une application grand public avec la collaboration de l'Académie de Corse ; cette application est mise à disposition gratuitement.

La subvention de la saison précédente a été dépensée. Pour l'an prochain, il a été demandé de continuer les fouilles sur l'épave Sanguinaires C ainsi que la poursuite de la prospection dans le golfe

d'Ajaccio et de maintenir l'ensemble des actions de sensibilisation. A ce titre une même subvention a été demandée

Question de Marie-Laure Legendre du CSLG (04200029) : certains jeunes adultes demandent comment bénéficier de formations archéologie ? Comment passer des niveaux ?

Réponse de Hervé Alfonsi : pour passer des diplômes PA1, PA2 et PA3, le plus simple est de réunir les demandes au niveau du club et de contacter la commission archéologie pour une intervention dans le club. Pour la participation aux chantiers c'est autre chose : le DRASSM impose un classement 1B. La commission régionale confirme qu'elle aura besoin de ces plongeurs classés pour les prochaines fouilles.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Commission Archéologie soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Biologie et Environnement : Daniel Buron

Daniel Buron présente le rapport d'activités 2021 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- L'année a été difficile à cause de la crise sanitaire. Beaucoup d'actions ont été mises en place par visio : participation aux diverses réunions en visio (AG régionale, nationale et autres réunions avec notamment l'OEC)
- Les grandes manifestations en présentiel (que ce soit les actions de sensibilisation du grand public ou les séminaires Alien) ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Toutefois, plusieurs visites dans les clubs pour la sensibilisation sur le réseau Alien ont pu être maintenues.
- Doris et BioObs
- CROMIS
- Parc Marin et Natura 2000 : 4 réunions
- Les encadrants actifs sont 4FB1, 2 FB2 et 2 FB3, ainsi qu'un instructeur national. Cette année, il n'y a pas de stages certifiants organisés par la commission régionale. Mais un stage de formation a eu lieu avec 9 participants.

La subvention la saison précédente n'a pas été dépensée dans sa totalité notamment car les formations n'ont pas eu lieu. Pour le nouvel exercice, les priorités vont aller sur le développement de stages de tous niveaux de plongeurs Bio et encadrants. Les sciences participatives seront également un point clé de l'activité Bio.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : qu'en est-il de la demande de plongée dans les cantonnements de pêche ?

Réponse de Jo Vrijens : cette question sera abordée cet après-midi avec le Comité Directeur Régional

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Jo Vrijens souligne l'investissement de Daniel Buron à la fois au niveau de la Commission Régionale mais aussi pour l'ensemble des actions qu'il gère auprès des différents organismes dans le cadre de la mission "Environnement".

Rapport de la Commission Biologie et Environnement soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Apnée : Chantal Marzin

Chantal Marzin présente la nouvelle équipe de la commission Apnée. Elle présente avec l'équipe le rapport d'activités 2021 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions. L'apnée en Corse, c'est, aujourd'hui, 4 structures associatives et des SCA qui sont en train de se mettre en place avec l'arrivée des nouveaux BPJEPS.

La situation sanitaire a mis en difficulté l'en dernière de par la fermeture des piscines à cause de la crise sanitaire (uniquement 8 semaines d'ouverture à peine). Néanmoins, les entraînements en extérieur ont pu être maintenus. Ce qui a permis une belle préparation pour les Championnats de France, avec une très belle performance de nos athlètes et un record du monde à la clé www.ffessm-corse.com/plongee-corse-ffessm-apnee-championnat-de-france

La subvention de la saison précédente n'a pas été dépensée pour les entraînements piscines mais bien pour les entraînements outdoor. Cette année la subvention demandée va permettre de reprendre les actions initialement prévues de travailler sur la dynamisation de l'activité (formations indoor, formations de juges et apnéistes de sécurité, interventions auprès des clubs...) et sur la prévention en apnée et en chasse sous-marine. En parallèle, il est également prévu de mettre en place des compétitions sur la Corse.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Jo Vrijens souligne la qualité du travail de l'apnée tant sur les performances que sur l'ensemble des actions menées par la Commission Régionale.

Rapport de la Commission Apnée soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Commission Technique : Arnaud Zaragoza

Arnaud Zaragoza présente le rapport d'activités 2021 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Les formations de cadres
- Les agréments CTR
- Les cursus MF2 (stage initial, cycles de formation et diplômes obtenus dans la région)
- Les TIV et le Secourisme
- Le Collège régional des instructeurs
- Les actions d'informations aux encadrants

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Quelques informations complémentaires sur les sujets :

1) Agréments de la CTR : Il y a actuellement 6 centres d'examen régionaux. Un point qui remonte est le nombre de sessions d'examen MF1, avec de plus en plus de centres, de plus en plus de sessions et de moins en moins de candidats par session. La CTR va organiser une réunion avec les centres organisateurs d'examens pour essayer de mettre en place un meilleur fonctionnement pour le soumettre à validation au Comité Directeur Régional

2) Formations TIV : Concernant les TIV, le recyclage quinquennal arrive à échéance pour beaucoup de besoin. Des sessions de recyclage sont prévues d'ici 2022 (se référer au site web www.ffessm-corse.com pour les dates)

3) Le Collège Régional des Instructeurs : 2 candidatures aux postes d'IRS ouverts ont été proposés cette année, elles sont en cours d'approbation par le CDR. Sur l'année 2021-2022, il n'y aura pas de postes ouverts.

4) L'accueil des stagiaires ANMP : après un 1er problème survenu en 2020, le problème de plongeurs N4 issus de l'ANMP souhaitant intégrer des stages initiaux MF1 est à nouveau apparu en 2021. Le futur stagiaire doit pouvoir justifier de son niveau par la présentation de sa carte de N4 ANMP pour que sa candidature soit retenue, avant son entrée en stage. Faute de quoi, le stagiaire sera refusé en formation initiale. Ce point a été soutenu et confirmé par Jo Vrijens.

5) Le livret pédagogique MF1 : le livret pédagogique des stagiaires MF1 a donné lieu à beaucoup de questions quant à son remplissage. Afin d'homogénéiser notre mode de fonctionnement en Corse, il a été conçu un livret d'aide au remplissage pour les E4 tuteurs. Ce livret sera mis à disposition sur le site de la CTR. Une vidéo présentant l'utilisation de ce livret va également être mise en ligne sur le site.

6) Les informations du national : la CTN a pris position sur plusieurs sujets qui sont présentés en séance par Arnaud Zaragoza.

- Recours à la visioconférence dans les formations de cadres :
 - o Initial initiateur : tout en présentiel
 - o Modules complémentaires et TSI : tout en présentiel
 - o Stage initial MF1 : possibilité de recourir d=à la visioconférence pour 1/3 maximum
 - o Stage final MF1 : tout en présentiel
- Abandon des stages initiaux MF2 nationaux au profit des stages initiaux MF2 régionaux. Au-delà des obligations de déclaration auprès de la CTN et de la désignation du directeur de stage par la CTN, un minimum de 8 stagiaires est attendu (dérogation possible pour l'insularité par exemple), avec 1 IN pour 5 stagiaires et 1 IN hors région obligatoire (pris en charge par la CTN). Il n'y aura qu'un seul stage initial régional par an par région.

7) Actions d'informations aux encadrants : la CTR a été contrainte d'annuler la journée « encadrants » en raison de la crise sanitaire. Pour cette saison, elle est prévue à Corte le 12 mars 2021.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : concernant les TIV et les obligations de recyclage, si une personne ne s'est pas recyclée avant la date du 31 décembre 2021, peut-elle décaler ce recyclage au-delà de la date butoir ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : dans ce cas, il ne s'agit pas d'un recyclage mais d'une réactivation.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : toujours au sujet des TIV, est-ce que le contenu et la durée sont les mêmes entre recyclage et réactivation ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : il y a encore des détails à affiner. Le contenu de la réactivation est identique à celui du recyclage avec quelques éléments de plus qui se rapproche d'un stage initial.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : pour qu'un qui est actif mais qui n'a pas suivi son recyclage, que se passe-t-il au-delà du 31 décembre 2021 ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : il doit faire une réactivation.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Gilles Granelli souhaite parler de l'agrément de centre d'accueil des stagiaires. Il faudrait le remettre en cause. On accepte les stagiaires en examen MF1 venant d'autres régions sans problème mais pour présenter un stagiaire corse il faut que le centre soit agréé. Or, les résultats ne sont pas meilleurs. En plus dans la liste des centres agréés, il y a en avait un qui n'avait pas de E4. Enfin, est-ce vraiment acceptable par rapport aux autres régions ?

Réponse de Jo Vrijens : oui, cela a été mis en place pour une raison simple. On s'est rendu compte que des centres ne faisaient aucun brevet, aucune licence. Dans ce cas, comment justifier du bon apport pédagogique au stagiaire. A un moment donné, quand le stagiaire ne sert que de main d'œuvre, c'est du devoir de comité d'éviter ce type de pratique. A nous de lui donner des billes et de l'accompagner dans les formations fédérales. Comment un centre qui ne fait pas de formations fédérales peut accompagner un stagiaire sur un cursus fédéral ? Il faut d'abord balayer devant notre porte avant de s'occuper de ce qu'il se passe nationalement. On parle de protection des stagiaires. Et par ailleurs d'autres régions regardent comment mettre en place qui a été fait en Corse.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : dans ce cas-là, il faut blacklister le tuteur et pas le stagiaire. Car le problème vient de la qualité du tuteur. Mais il ne faut pas dans ce cas pénaliser les structures.

Réponse de Jo Vrijens : ce n'est pas le problème du tuteur. Mais bien de la structure. Soit elle a les moyens d'accueillir des stagiaires en formation (et dans ce cas charge à elle de s'assurer de sa bonne équipe pédagogique), soit elle ne souhaite pas faire de formations fédérales et dans ce cas elle ne pas proposer de former des stagiaires pédagogiques.

Intervention de Christian Aragon de E-ragnole (0420005C) : comment justifier d'avoir 4 stagiaires quand une structure ne fait que 11 licences et pas de brevets. C'est pour éviter ce genre de pratique que cet agrément a été mis en place. Et par ailleurs cela permet de justifier de la présence du stagiaire au regard des autorités.

Réponse d'Arnaud Zaragoza : le dispositif d'agrément n'est pas un dispositif de contrôle de qualité. Mais un label sur la capacité de la structure à proposer des formations fédérales pour mettre les stagiaires dans la bonne voix mais ce n'est pas du contrôle. Au-delà de ça, à qui les stagiaires

bénéficient ? A la structure. Si la structure veut « profiter » des stagiaires, c'est à elle de prendre ses responsabilités et de se donner les moyens pour les accueillir. Enfin le tuteur n'est pas rattaché à la structure, il peut être sur plusieurs centres, donc c'est beaucoup plus compliqué. Quand une structure se déclare, elle confirme la présence du tuteur.

Question de Gilles Blanchard du Neptune Club Bastiais (04200014) : a-t-on des retours sur la formation Sport Santé ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : une 1ère formation est organisée en février nationalement. Il est demandé à chaque région d'envoyer à minima un référent E4 et un médecin qui vont pouvoir les dispenser ces formations dans les régions. Pour la Corse, le référent est Patrick Dumas. Toutefois, la participation à cette formation n'est pas restrictive dans la limite du nombre de places disponibles

Rapport de la Commission Technique soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Intervention du représentant des SCA : Alain Lachuries

Alain Lachuries commence son intervention en se présentant. Il présente le rapport d'activités 2021 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Bilan des licences et des brevets des SCA
- Impact de la crise sanitaire sur l'activité en Corse. Jean-Lou Ferretti précise à ce sujet que 46% des brevets ont été faits en structures professionnelles alors qu'on était plutôt sur une dynamique de 30% les années précédentes
- Participation au CDR
- Mise en place d'une consultation par internet auprès des SCA pour connaître les problématiques rencontrées. Seulement 2 réponses ont été faites. Alain Lachuries précise que les retours à ces consultations sont importants pour pouvoir appréhender les problématiques

Pour l'avenir, Alain Lachuries devrait organiser une réunion en présentiel des SCA (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire). Il souhaite également étudier la prise en charge des recyclages des brevets professionnels par des comptes formations. Enfin il aimerait retravailler sur une nouvelle « mouture » du salon de la plongée pour 2023.

Levée de séance : 12h13

Reprise de séance : 14h21

Nombre de clubs représentés : 40 clubs représentés sur 75 au total, soit une représentativité de 53,33%. Le nombre de voix représentées : 41150 sur 62225 soit une majorité de 66,13%. Le quorum est donc atteint. L'AG est déclarée ouverte.

Intervention du Secrétaire Général de la FFESSM : Jean-Lou Ferretti

Jean-Lou Ferretti renouvelle ses remerciements pour l'accueil fait par le Comité et par l'AG. Il propose une séance de questions ouvertes. Il évoque entre autres un point sur les élections nationales et le référendum actuellement en cours dont le dénouement aura lieu le 16 décembre 2021.

Rapport moral du Président : Jo Vrijens

Jo Vrijens fait son rapport moral, disponible sur le site internet du Comité Régional. Il souligne la représentation de la Corse au niveau du national. En effet, 3 personnes de la Corse font partie du CDN (Jo Vrijens, Chantal Margouet et Patrick Dumas) ainsi que le médecin national en la personne de Bruno Grandjean, sans oublier le président de la commission nationale Archéologie Hervé Alfonsi.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport du Président soumis au vote : approuvé à l'unanimité

L'Assemblée Générale de 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas de PV de à valider. Néanmoins le PV de dépouillement du vote par correspondance est soumis à approbation de l'AG.

PV de dépouillement du vote par correspondance soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Bilan 2021 et informations générales :

- Malgré une année COVID compliquée, la Corse s'en est sortie plutôt bien que ce soit en nombre de licences ou en brevets. Nous avons renoué avec une forte croissance.
- Coté bilan financier, Aurore Vrijens fera un compte-rendu plus détaillé mais à retenir : toutes nos dettes sont épurées avec des finances au beau fixe. Nous avons fait quelques dépenses prévues de communication, comme les bâches de communication pour les commissions, les kakémonos, le site internet.
- Au niveau national, il y a eu une baisse des licences, même si elle a été moins forte que prévue. Les régions les plus impactées sont celles avec une grosse activité piscine. Et cette baisse se traduit également sur les brevets. Les SCA ont de leur côté tiré leur épingle du jeu. Les SCA représentent plus de 12% des licences de la FFESSM et les brevets délivrés par les SCA représentent plus de 35% de la FFESSM.
- Jo Vrijens ne peut que saluer les efforts du CDN sur le côté financier. Une baisse des licences telle qu'elle est aujourd'hui implique une grosse perte d'argent (entre 650 K€ et 700 K€). Malgré ce côté difficile financier, notre Président Frédéric Dimeglio, avec le CDN, a pris des mesures importantes pour les clubs et les licenciés :

- Licences de relance : baisse du prix de la licence de 42,5 € à 25 €, avec un effort porté uniquement par le national sans impacter les versements régionaux et départementaux du 1er juillet 2021 au 14 septembre 2021.
 - Baisse de 50€ de la cotisation nationale : passage de la cotisation club de 60€ à 10€ pour la cotisation 2021-2022 et de la cotisation des SCA de 72€ à 22€.
 - Pas d'augmentation de la licence pour la nouvelle saison à compter du 15 septembre 2021
 - Suite au COVID, le ministère demandait l'instauration du Passe Sanitaire dans tous les centres de plongée dès le mois d'août. Notre président Frédéric Di Meglio s'est battu pour décaler cette obligation à fin octobre 2021.
- Elections nationales : Jo Vrijens revient sur le problème relatif aux élections nationales qui oppose le CDN à la liste adverse lors des élections (la liste menée par Jean-Louis Dindinaud). Suite aux différentes actions en justice, le 16 décembre sera prise la décision d'annuler ou non les élections nationales de mars 2021.
- CMAS : Les élections de la CMAS se sont tenues en Egypte du 27 octobre au 1er novembre 2021 : Anna Arzhanova a été réélue en tant que Présidente. La France est bien représentée au sein du nouveau Comité Directeur de la CMAS avec Alain Germain en tant que Vice-Président et Michel Gaunard en tant que Président du Comité Sportif. Jo Vrijens devrait être reconduit en tant que Directeur de l'Enseignement au sein de la Commission Technique le WE prochain.
- Cantonement de pêche et plongée : en Corse, il y a encore 7 cantonnements de pêche et la plongée dans ces cantonnements est interdite. Jo Vrijens, à la demande des centres corses, a fait un courrier à la préfecture maritime et à la FFESSM pour demander une autorisation de plonger dans ces zones de pêche. Malheureusement, le préfet maritime n'a pas suivi la demande de la Corse relayée par la FFESSM.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : il tient à remercier personnellement Jo Vrijens pour les actions menées ainsi que la Fédé d'avoir supporté cette requête sur les cantonnements de pêche. Ne peut-on pas essayer de trouver un accord avec la prudhomie Corse ?

Réponse de Jo Vrijens : en parallèle d'avoir écrit ce courrier, il a fait la démarche de discuter avec les pêcheurs. Ce sujet est particulièrement politique. La prudhomie a refusé tout accord. Laissons passer un peu de temps car à ce jour, il n'y a pas d'accord envisageable. Nous représenterons le dossier ultérieurement.

- Environnement et Biologie : Jo Vrijens a été contacté par Longitude 181 pour refaire le partenariat.

Année 2022 :

- Le salon de la plongée : il aura lieu du 7 au 10 janvier 2022, s'il est maintenu. Jo Vrijens rebondit sur ce qu'a dit Alain Lachuries quant au salon de la plongée pour 2023 ou 2024. Jo

Vrijens est en cours de discussion avec l'ATC pour voir quel type de collaboration pourrait être envisagé avec le Comité Régional.

- Point financier : chaque année nous choisissons un thème pour nos axes d'investissement. L'an dernier c'était la communication. Sur 2022, la décision a été prise d'accorder la totalité des demandes faites par les commissions. L'année prochaine, nous souhaiterions subventionner une partie des recyclages des DE et BE de la région. Nous restons ouverts à toutes les propositions pour des actions mettant en avant les activités fédérales en Corse.
- L'Assemblée Générale de la FFESSM 2021 : aura lieu les 29 et 30 janvier 2021 à Lyon. Ce ne sera pas une AG électorale. Toutefois, il nous tient à cœur de voir la région fortement représentée. Jo Vrijens demande aux présidents / gérants des centres de penser à se faire représenter.

Informations diverses :

Il y a une refonte complète et totale en l'air de la filière professionnelle dès 2022 au plus tard début 2023. Il n'y a pas plus d'informations plus précises à date.

Le recyclage des brevets professionnels (BE, DE, ...) aura lieu les 17, 18 et 19 octobre 2022 à Galéria.

Le pack découverte marche bien en Corse. Il a été remis à plat : le pack découverte sera simplifié comme le PE12, avec diplôme et carte, payable en ligne et non plus à commander à l'avance, et sera intitulé « Pass Découverte ». Au-delà de cela, le paiement en ligne va être mis en place à la FFESSM (notamment au niveau des agréments).

L'honorabilité : cette demande d'information complémentaire sur le lieu de naissance est obligatoire dès lors que l'on saisit une licence d'un encadrant. Dès lors que quelqu'un est décelé non honorable, cela redescend au Président de club mais sans connaître la saison. Ce n'est en aucun cas la FFESSM qui contrôle mais bien le Ministère, le fichier est remonté tous les mois au Ministère des Sports. Si on n'est pas honorable, il s'agit d'une interdiction d'encadrer.

Rapport du Secrétariat :

Bilan quantitatif :

- Point sur les structures : 33 clubs en 2021 (vs 36 en 2020) et 43 SCA (vs 46 en 2020)
- Licences adultes 2251 (vs 1839 en 2020), licences jeunes 404 (vs 306 en 2020), licences enfants 222 (vs 200 en 2020). Au total sur 2021 : 2877 (vs 2345 en 2020). L'année 2020-2021 a été très riche en termes d'activité et de licence, avec une forte croissance par rapport à l'année précédente (+22,7%) mais aussi par rapport à 2019.
- Les brevets : nous affichons une croissance de 24 % sur l'ensemble de l'activité régionale avec un impact très fort au niveau de la technique avec 2613 brevets (vs 2115 en 2020), de l'année

avec 16 brevets (vs 6 en 2020) et de l'archéologie avec 9 brevets (vs 1 en 2020). Le nombre de brevets délivrés est le plus important depuis 2013.

Bilan sur le site internet :

- Le site a connu cette année une belle montée en puissance que ce soit en nombre de connexions, d'utilisateurs. L'impact des réseaux sociaux y a été pour quelque chose mais également l'ensemble des modifications apportées sur le site pour plus de lisibilité. Cela se voit au temps passé par connexion qui est en augmentation et au taux de rebond qui est en diminution.
- Beaucoup d'améliorations ont été mise en place et présentées lors de l'AG

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport du Secrétariat soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Les fonctionnements des commissions ont été perturbés par le COVID. Les commissions n'ont pas toute consommé leur budget, c'est le cas de la Biologie ou de la Technique. Concernant la Juridique, il n'y a pas de budget alloué mais la possibilité de débloquer des fonds pour des actions ponctuelles à la demande.

Cette année, c'est la 1ère fois depuis 5 ans que l'ensemble des commissions ont vu leur demande approuvée.

Commissions	Montant alloué 2021	Montant demandé 2022	Décisions
Apnée	3000 €	3000 €	Montant attribué : 3000 €
Archéologie	4000 €	5000 €	Montant attribué : 5000 €
Biologie	1500 €	1500 €	Montant attribué : 1500 €
Technique	5000 €	6000 €	Montant attribué : 6000 €
Médicale	1130 €	1200 €	Montant attribué : 1200 €
Juridique	0 €	0 €	Montant attribué : 0 €
Total	14 630 €	16 700 €	Montant attribué : 16 700 €

Budget général :

Bilan au 14/09/2021 : Le bilan est positif au 14 septembre, principalement dû à l'augmentation de licences, les budgets des commissions pas complètement dépensés, ... Tout ce qui a été prévu en

termes de communication a été fait. Le bilan est donc plus positif que ce qui était prévu. Le Comité a un solde en banque positif 52,50 K€. Il reste encore près de 10 K€ à recouvrer (le CND, ...). Le Comité Régional est ouvert à tout projet mettant en avant la région dans les actions des commissions

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Le prévisionnel, tout comme le bilan financier a été présenté lors de l'AG. Il est également disponible sur le site Internet du Comité.

Prévisionnel de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Quitus de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : question pour Jean-lou Ferretti. Quel projet pour les licences qui sont prises au mois d'août pour des licenciés qui n'en profiteront que 2 ou 3 mois ? Car ce n'est pas normal de faire payer les structures et les licenciés pour si peu de temps.

Réponse de Jean-Lou Ferretti : il y a un projet de licences estivales en cours.

Intervention de Jo Vrijens : Jo Vrijens clôture le débat en précisant que certains centres reprochent à la FFESSM de ne rien faire pour eux, ce sont toujours les mêmes et très majoritairement ceux qui font peu de licences et de brevets. Il faut que ces centres arrêtent de dire que la FFESSM ne fait rien pour eux alors qu'ils ne font rien pour elle.

Remise des médailles de la FFESSM

Chaque année il y a des possibilités de faire des demandes de médailles. Les demandes de médailles de bronze sont à la main des clubs. Les clubs ne doivent pas hésiter à remonter leur demande. Pour les médailles d'argent, il faut avoir un investissement départemental ou régional.

Cette année, les médailles ont été décernées à Angelo Valenti (bronze), Yves Gaudemard (argent), Sabine Guiraud (argent), Alain Lachuries (argent), Chantal Margouet (argent) et Arnaud Zaragoza (argent).

Fin de séance : 16h25

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUE



Le Président
Jo VRIJENS

